

PASSEPORT et CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ **MINEUR** PREMIÈRE DEMANDE / RENOUELEMENT

Présence **OBLIGATOIRE** du mineur et de son représentant légal

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Prise de RDV en ligne sur www.lambesc.fr (rubrique Mes démarches) ou par tél. 04 42 17 00 50

Pré-demande **OBLIGATOIRE** à réaliser en ligne sur le site ants.gouv.fr,
après validation imprimer le récapitulatif

Documents obligatoires à fournir :

Planche de photos d'identité datée de moins de 6 mois, aux normes (de préférence sans lunettes)

- Acte de naissance - de 3 mois *
- Livret de famille
- Pièce à renouveler** : CNI et/ou passeport (**original**)
*Sauf si perte ou vol (voir **case 1**)*

Case 1 :

- Déclaration de perte
- ou Déclaration de vol faite par la gendarmerie ou le commissariat (**original**)
- Timbre fiscal de 25 € (achat sur internet ou tabac presse)

Justificatif de domicile de - d'1 an : Facture ou attestation de contrat d'électricité, gaz, eau, téléphone, ou avis d'impôts (foncier, revenus, taxe habitation) ou attestation d'assurance habitation

- Pièce d'identité (CNI ou passeport) en cours de validité du parent présent au dépôt du dossier (**original**)

*SI séparation ou divorce : voir **case 2***

Case 2 : Séparation ou divorce

- Autorisation de délivrance d'un titre pour un mineur* complétée et signée par le parent NON présent + titre d'identité du parent NON présent
- Jugement de divorce ou convention homologuée par le JAF ou convention sous signature privée contresignée par les avocats + attestation de dépôt au rang des minutes d'un notaire
- Si garde alternée : justificatif de domicile de moins d'un an + titre d'identité du parent NON présent

Timbre fiscal pour le passeport : 17 € (mineur - de 15 ans) // 42 € (mineur + de 15 ans)

* Sauf si la ville de naissance est reliée à COMEDEC (<https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)

Documents supplémentaires à fournir si représentant légal hébergé :

- Un justificatif de domicile de - d'1 an aux nom et prénom de l'hébergeant
- Une attestation d'hébergement conforme dûment complétée mentionnant nom et prénom du parent et du mineur
- Pièce d'identité de l'hébergeant

AJOUT DU NOM D'USAGE :

Nom d'usage sous la forme : « nom du Père – nom de la Mère » ou « nom de la Mère – nom du Père »

- Attestation manuscrite autorisant le nom d'usage à l'enfant (préciser le sens comme indiqué dessus)
- Titre d'identité du parent NON présent